

position qu'il n'avait pas le droit d'occuper, je crois que l'honorable député de Westmoreland peut difficilement justifier ses prétentions. J'espère qu'il y aura un grand changement dans la conduite du collège. J'ai beaucoup de confiance dans l'honorable ministre de la Milice (M. Borden) qui a promis de s'en occuper. Il y a une opinion dans le pays que ce collège n'est pas à la hauteur de nos besoins.

Une VOIX : Supprimez-le.

M. DOMVILLE : Quant à cela, je n'en sais rien, mais je pense qu'il faut faire un changement radical. Quoique je puisse ressentir au sujet de la manière dont mon fils a été traité, je n'ai pas besoin d'en tenir compte, parce que je trouve dans le rapport que mon honorable ami a lu, la condamnation de la conduite du général. L'honorable député de Westmoreland (M. Powell) ne devrait pas paraître dans cette chambre en qualité d'avocat, quand il ne cite pas son autorité, mais il devrait nous dire de qui il tient l'histoire qu'il a racontée à la Chambre.

M. BRITTON : Je crois que le Collège militaire Royal est quelque chose dont le pays doit être fier. Il est pour le Canada ce que West-Point est pour les Etats-Unis, et de même que les Etats-Unis sont fiers de cette institution, et de même que le peuple d'Angleterre est fier de ses écoles militaires de Sandhurst et de Woolwich, de même nous devons nous enorgueillir de notre collège militaire de Kingston ; et au lieu de le décrier, nous devrions voir ce qui en est, s'il y a quelque chose de défectueux dans l'administration de ses affaires, et chercher à y remédier. Nous ferions ainsi ce qu'il est préférable de faire pour utiliser l'argent que nous dépensons pour cette institution.

Les hommes qui sont sortis du collège militaire ont fait leur marque, non seulement en Canada, mais dans tout l'univers, et les hommes qui ont été formés dans le passé—et j'en parle avec une certaine connaissance personnelle—ne sont pas meilleurs que ceux qui sont aujourd'hui instruits dans cette institution. Je reconnais que le nombre a diminué. Il n'est pas très difficile d'indiquer la cause de cette diminution. Il est facile de critiquer les maisons d'éducation. Plus que d'autres institutions, elles sont sujettes à la critique, et il y a trois classes de personnes qui sont des mieux disposées à la critique. En premier lieu, il y a les étudiants, et quels que puissent être ses talents, l'étudiant en sait bien plus long au collège qu'en tout autre temps. Ensuite, viennent les parents qui critiquent, et nous en avons eu un exemple aujourd'hui. L'honorable député de King (M. Donville) a fait connaître à cette Chambre ses griefs personnels. Parce qu'il croit que son fils n'a pas été convenablement traité, il s'est montré prêt à critiquer le commandant.

Ensuite, nous avons une autre classe de critiques, c'est-à-dire les contribuables, qui se croient tenus de voir à ce que l'œuvre à laquelle ils contribuent de leurs deniers soit bien faite, et jusque là la critique est juste. Mais on ne devrait pas tirer des conclusions de lettres écrites dans les journaux, soit que ces lettres parussent dans l'*Army and Navy Gazette*, soit qu'elles aient été publiées dans un journal local. On devrait connaître les faits avant de prononcer un jugement.

Aucun de ceux qui préconisent le maintien de cette institution ne dira que l'administration en est

ou en a été parfaite. Il y a lieu de l'améliorer, et j'espère que, sous l'administration du ministre de la Milice (M. Borden), homme capable et énergique, il s'accomplira des améliorations de nature à bénéficier beaucoup au collège. Pour ma part, je suis convaincu que l'honorable ministre fera ces améliorations, vu qu'il a tout à sa portée pour cela, savoir : le site, les édifices mêmes, et un personnel expérimenté, bien qu'il puisse arriver que certains changements soient trouvés nécessaires. Il a tout ce qu'il faut pour faire de l'institution un succès.

Quant à ce que coûte ce collège, à présent, une somme de \$66,600 seulement, pour cette année, y est affectée dans les estimations de cette chambre. Les estimations totales relatives à la milice, adoptées et à l'être—car je suppose que ces estimations supplémentaires ultérieures seront adoptées,—n'affectent pas moins de \$2,640,835.70 à la milice et à la défense. J'avoue que ce montant, cette année, est exceptionnellement élevé, grâce aux entreprises accordées relativement à la fourniture des uniformes et des armes qu'on doit se procurer cette année. Cependant, même dans les années ordinaires, cet item est très élevé. Comparativement à l'estimation de cette année, la dépense du collège militaire est seulement de 2½ pour 100 de la somme totale destinée à la milice et à la défense.

Nous n'en sommes pas arrivés à cette phase où l'on peut se dispenser de cette dépense. La guerre est encore une des choses possibles qu'il nous faille prévoir, et il est nécessaire que cet argent soit affecté aux fins de la défense. Et dans ce cas, je dis sans crainte d'être contredit par ceux qui examineront la question et s'assureront des faits, qu'il n'est pas une partie de cet argent consacré à la milice et à la défense qui soit mieux employé où qui soit plus profitable que le montant dépensé pour l'entretien du Collège militaire Royal.

Ce collège est encore nécessaire, et alors, la seule question à considérer est celle de l'administration.

J'admets—l'honorable ministre de la Milice en a parlé—que le gouvernement se trouve en présence des questions soulevées dans ces deux rapports de la commission des visiteurs.

La commission des visiteurs est composée de cinq membres, et a présenté un rapport de la majorité et un rapport de la minorité. La divergence qui existe entre ces messieurs, savoir : M. Sandford Fleming, d'un côté, et les quatre autres visiteurs de l'autre, est exposée dans leurs divers rapports, que je puis citer brièvement.

A la page 9 du rapport, M. Sandford Fleming dit :

Si je comprends le but dans lequel le Collège militaire Royal de Kingston a été établi, cette institution avait pour premier objet de pourvoir aux moyens d'inculquer l'éducation militaire, la fin définitive en étant d'assurer la présence dans le pays, après un certain nombre d'années, d'une classe d'hommes ayant reçu une éducation militaire parfaite, et qui, tout en étant engagés dans la vie civile, seraient aptes à entrer dans le service à toute occasion critique.

D'un autre côté, on constate à la page 8 du rapport que l'opinion de la majorité est qu'une éducation civile et militaire combinée, durant des cours de quatre ans, est plus propre, dans les circonstances existantes, à favoriser les intérêts du collège et du pays.

Telles sont les deux opinions succinctement soumises au gouvernement, quant à la manière dont ce collège doit désormais être tenu.